

## Projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Pointe du Médoc

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par délibération du 22 décembre 2004, la Communauté de Communes de la Pointe du Médoc a décidé de mettre en révision son Schéma Directeur en vue de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Par délibération du 7 octobre 2010, le conseil communautaire a arrêté son projet de SCOT. Conformément à l'arrêté du Président de la Communauté de Communes, en date du 17 janvier 2011, le public est informé de la mise à l'enquête publique du projet de SCOT du territoire de la Pointe du Médoc, concernant les 11 communes suivantes : GRAYAN ET L'HOPITAL, JAU DIGNAC ET LOIRAC, NAUJAC SUR MER, QUEYRAC, SAINT VIVIEN DE MEDOC, SOULAC SUR MER, TALAIS, VALEYRAC, VENDAYS-MONTALIVET, VENSAC, LE VERDON SUR MER.

L'enquête se déroulera du mercredi 16 février 2011 au vendredi 18 mars 2011 inclus, au sein des mairies des 11 communes membres ainsi que dans les locaux de la Communauté de Communes, sis 9 rue du Maréchal d'Ornano, à Soulac sur Mer (33 780), aux jours et heures habituels d'ouverture.

A cet effet, le dossier d'enquête publique sera, pendant ce délai, tenu à la disposition du public dans les locaux de la Communauté de Communes (cf. adresse susmentionnée) à Soulac sur Mer et des mairies des communes membres, aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux. Les documents constituant le projet de SCOT pourront être consultés sur le site « [www.pointe-medoc.fr](http://www.pointe-medoc.fr) ».

Durant toute la période de l'enquête publique précitée, le public pourra consigner ses observations sur un registre d'enquête déposé dans les 11 mairies et au siège de la Communauté de Communes, sis 9 rue du maréchal d'Ornano, à Soulac sur Mer (33 780). Pour l'ensemble des 11 communes, les observations pourront également être adressées par courrier pendant la même période au Président de la commission d'enquête au siège de la Communauté de Communes de la Pointe du Médoc, 9 rue du Maréchal d'Ornano, Soulac sur Mer (33780).

De la même manière, les observations formulées par écrit et déposées en mains propres auprès des services municipaux, feront l'objet d'une mention sur le registre d'enquête présent en mairie, puis seront adressés par la commune au siège de la Communauté de Communes pour enregistrement et transmission auprès du Président de la commission d'enquête.

Par décision du 16 décembre 2010, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné une commission d'enquête composée des commissaires enquêteurs suivants : M. Michel SAUBION, en qualité de Président, Messieurs Jacques VANHOVE et Pierre KARMIERCZAK, en qualité de commissaires enquêteurs titulaires, et M. Jean-Paul BETI, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Pendant la durée de l'enquête, les commissaires enquêteurs recevront le public aux lieux, dates et heures suivantes :

Dates	Communes	Lieux	Horaires
Mercredi 16 février 2011	Soulac sur Mer	Siège CDC Pointe du Médoc	09 H 00 à 12 H 00
Jeudi 17 février 2011	Talais	Mairie de Talais	09 H 00 à 12 H 00
Vendredi 18 février 2011	Jau Dignac et Loirac	Mairie de Jau Dignac et Loirac	14 H 00 à 17 H 00
Mardi 22 février 2011	Naujac sur Mer	Mairie de Naujac sur Mer	14 H 00 à 17 H 00
Mercredi 23 février 2011	Valeyrac	Mairie de Valeyrac	10 H 00 à 13 H 00
Mercredi 02 mars 2011	Queyrac	Mairie de Queyrac	14 H 00 à 17 H 00
Jeudi 03 mars 2011	Vendays-Montalivet	Mairie de Vendays-Montalivet	09 H 00 à 12 H 00
Mardi 08 mars 2011	Saint Vivien de Médoc	Mairie de Saint Vivien de Médoc	14 H 00 à 17 H 00
Jeudi 10 mars 2011	Le Verdon sur Mer	Mairie de Le Verdon sur Mer	14 H 00 à 17 H 00
Samedi 12 mars 2011	Soulac sur Mer	Mairie de Soulac sur Mer	09 H 00 à 12 H 00
Mardi 15 mars 2011	Grayan et L'hôpital	Mairie de Grayan et l'Hôpital	09 H 00 à 12 H 00
Mardi 15 mars 2011	Vensac	Mairie de Vensac	14 H 00 à 17 H 00

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête dans les locaux de la Communauté de Communes, sis 9 rue du maréchal d'Ornano, à Soulac sur Mer (33 780), et dans les 11 mairies de la Communauté de Communes de la Pointe du Médoc.